

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13			
Présents : 9			
Votants : 13			
Votes	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Mme Caroline DHYEVRE, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON, Mme Sylviane TESSIER donne procuration à M. Christophe LEFOULON, Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent LAUER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Vincent CERISIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention pour le city stade à la CCVG

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a la possibilité d'accorder un fond d'aide aux communes de l'ordre de 10 % du montant HT avec un plafond à 15 000 €,

Monsieur le Maire propose de demander cette aide pour la réalisation du city stade.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Sport nature	30 009,90 €	ANS	11 000,00 €
Simer	18 300,00 €	DETR	14 269,00 €
		CCVG	8 547,93 €
		Autofinancement (30 % du HT)	14 492,97 €
TOTAL	48 309,90 €	TOTAL	48 309,90 €

Fait à ANTIGNY, le 7 Février 2022

Le Maire,
Vincent LAUER

